

# Réponse de Zemmour au CSA : je ne me tairai pas !

écrit par Christine Tasin | 9 septembre 2021

Paris, le 8 septembre 2021

**CENSURE : LE CSA PREND DÉSORMAIS LE RELAIS DES JUGES.**

Relaxé à 16 heures par la justice pour un énième procès politique, j'ai la joie d'apprendre à 19 heures qu'on essaie de me faire taire par un autre moyen. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donc rendu publique ce 8 septembre une étrange « expertise juridique » aux termes de laquelle je serais devenu une « personnalité politique » méritant que mon temps de parole dans les médias soit décompté.

Je dois avouer qu'après les menaces du gouvernement à mots à peine couverts depuis des semaines, cette décision ne m'étonne guère. Pourtant, cette intimidation porte atteinte à l'exercice de mon métier, et, pire, au principe de pluralisme des idées et de l'expression, que le CSA est justement censé assurer sur les antennes de radios et les chaînes de télévision.

Comme éditorialiste, j'ai toujours pris des positions d'ordre politique – et dans la profession, je suis loin d'être le seul ! Je dispose, en cette qualité, de la carte de presse n°57111, qui protège ma liberté d'opinion et d'expression en toutes circonstances.

A l'inverse, le CSA n'a ni le droit ni la légitimité de juger de l'opinion des gens, et a fortiori de celle des journalistes, dont les droits sont garantis par la Loi de notre République. Le président du CSA le disait pourtant fort justement dans le Figaro, le 27 janvier dernier : « La réponse est donc très claire : le CSA ne décomptera pas le temps de parole des chroniqueurs dans celui des partis politiques. Ce n'est pas le rôle qui lui est assigné par la loi audiovisuelle de 1986. »

Ce soir, le CSA a trahi sa mission et révélé sa partialité idéologique : il suffit de regarder dans le détail les parcours des membres qui le composent pour s'en convaincre ! J'aurais tant aimé que les institutions de mon pays cessent de s'attaquer toujours aux mêmes et pensent, enfin, à l'intérêt général.

Pour ma part, je ne me tairai pas.

**Eric Zemmour**

Paris, le 8 septembre 2021

**CENSURE : LE CSA PREND DÉSORMAIS LE RELAIS DES JUGES.**

Relaxé à 16 heures par la justice pour un énième procès politique, j'ai la joie d'apprendre à 19 heures qu'on essaie de me faire taire par un autre moyen. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donc rendu publique ce 8 septembre une étrange « expertise juridique » aux termes de laquelle je serais devenu une « personnalité politique » méritant que mon temps de parole dans les médias soit décompté.

Je dois avouer qu'après les menaces du gouvernement à mots à peine couverts depuis des semaines, cette décision ne m'étonne guère. Pourtant, cette intimidation porte atteinte à l'exercice de mon métier, et, pire, au principe de pluralisme des idées et de l'expression, que le CSA est justement censé assurer sur les antennes de radios et les chaînes de télévision.

Comme éditorialiste, j'ai toujours pris des positions d'ordre politique – et dans la profession, je suis loin d'être le seul ! Je dispose, en cette qualité, de la carte de presse n°57111, qui protège ma liberté d'opinion et d'expression en toutes circonstances.

A l'inverse, le CSA n'a ni le droit ni la légitimité de juger de l'opinion des gens, et a fortiori de celle des journalistes, dont les droits sont garantis par la Loi de notre République. Le président du CSA le disait pourtant fort justement dans le Figaro, le 27 janvier dernier : « La réponse est donc très claire : le CSA ne décomptera pas le temps de parole des chroniqueurs dans celui des partis politiques. Ce n'est pas le rôle qui lui est assigné par la loi audiovisuelle de 1986. »

Ce soir, le CSA a trahi sa mission et révélé sa partialité idéologique : il suffit de regarder dans le détail les parcours des membres qui le composent pour s'en convaincre ! J'aurais tant aimé que les institutions de mon pays cessent de s'attaquer toujours aux mêmes et pensent, enfin, à l'intérêt général.

Pour ma part, je ne me tairai pas.

**Eric Zemmour**

Le berger Zemmour, interpellé par le mouton CSA, répond à la bergère... Macron qui, de toute évidence, était intervenu pour menacer celui qui n'a pas encore déclaré officiellement sa candidature. On se souvient que Séjourné, compagnon d'Attal, avait demandé au CSA d'intervenir...

<https://resistancerepublicaine.com/2021/09/08/le-csa-exige-que-le-temps-de-parole-deric-zemmour-dans-les-medias-soit-decompte/>

Beau rappel des droits et devoirs du journaliste que le CSA avait lui-même évoqués il y a quelques mois.

Très malin, le bougre ne parle pas du tout du fond de l'affaire, sa candidature dont tout le monde cause, sauf lui, suivant apparemment l'agenda qu'il s'est fixé : d'abord la sortie du livre-programme de l'éditorialiste Zemmour, ensuite il entrera officiellement dans l'arène. Mais on ne sait pas que, dans toutes les élections qui ont précédé celle de 2022, le CSA ait jamais dit quoi que ce soit à propos des interviews, invitations et interventions sur les ondes de futur candidats déclarés ou non, non encore en campagne électorale !

.

Belle déclaration d'amour à la liberté d'expression, dont on sait qu'elle est le mort d'ordre premier d'Eric.

.

**A présent il va falloir suivre la corrida : vont-ils interdire les prestations télévisées de Zemmour ? Vont-ils l'enquiquiner pour ses comptes de campagne en exigeant qu'il fasse apparaître ses salaires de chroniqueur (et tout le reste ) à CNews ?**

Le bras de fer commence !